

Mairie de Saint Gaudens

Audit financier de la commune

Présentation du 10 juin 2014

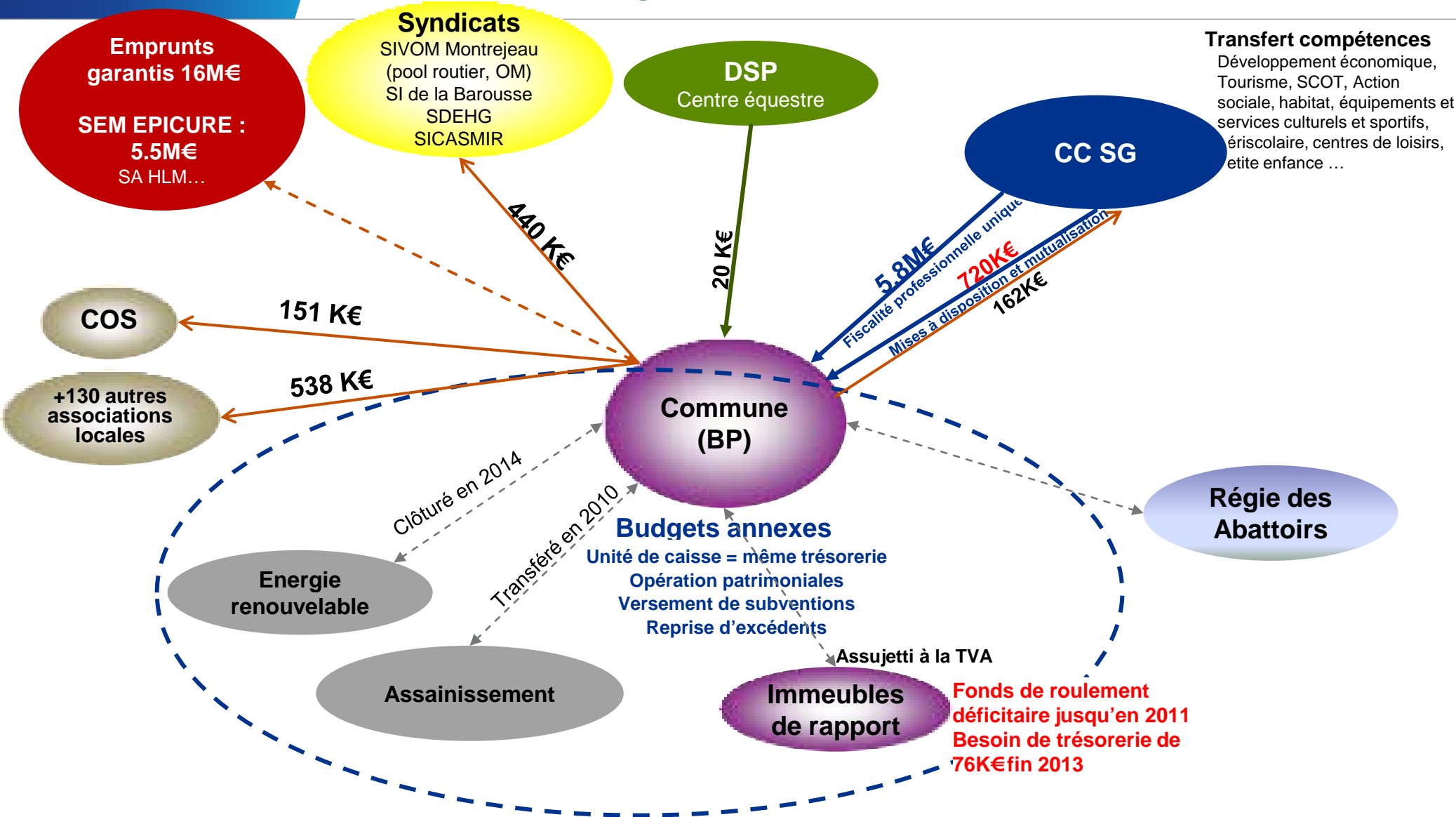
François Saint Martin

Anne-Laure Caumette

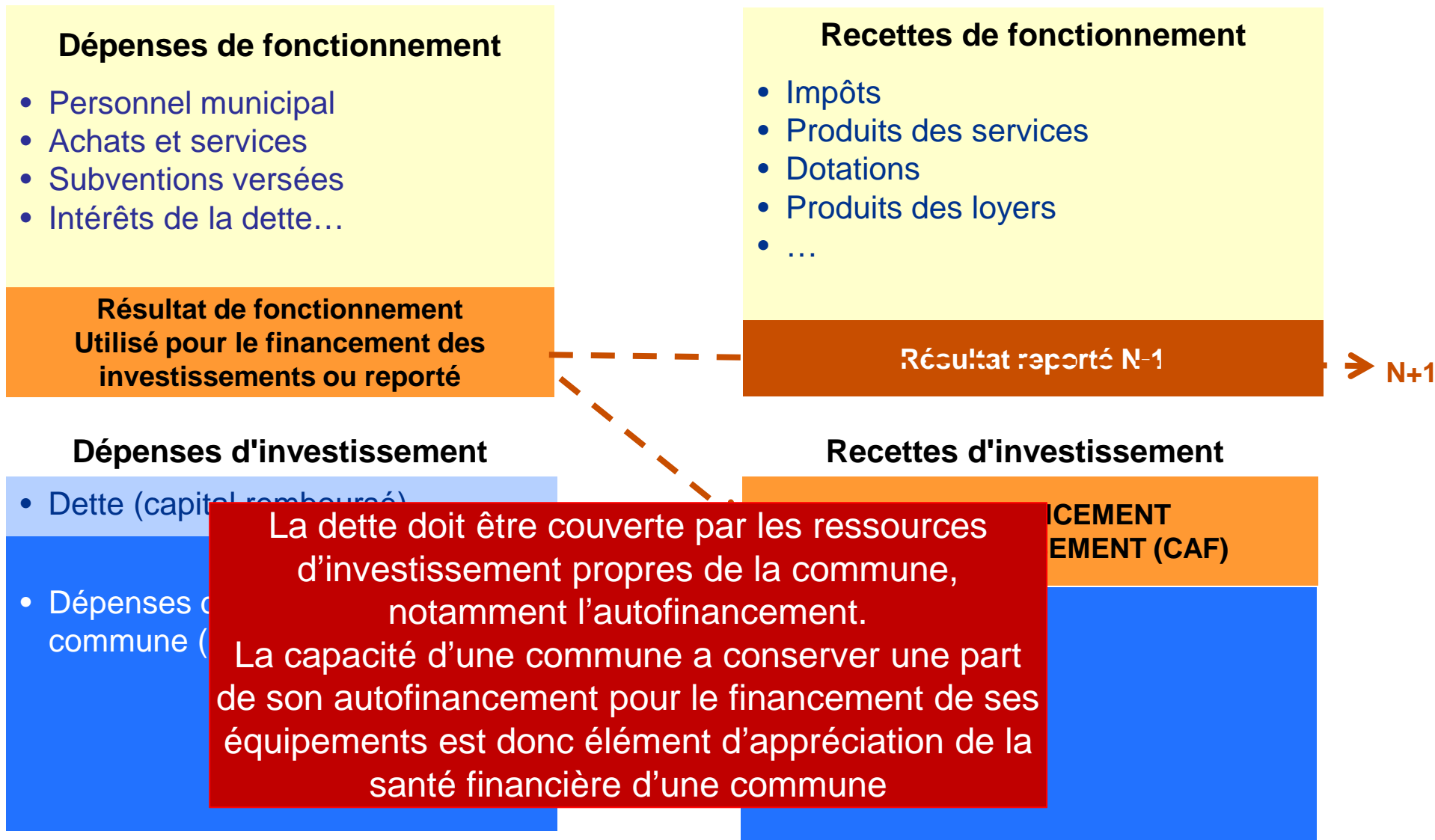
- **Disposer d'une analyse objective et neutre de la situation financière de la commune**
- **Apprécier l'ensemble des risques associés à la gestion de la commune et à ses satellites**
- **Etablir une projection de la capacité de financement de la commune sur le nouveau mandat**

Le groupe territorial de la commune (au 1^{er} janvier 2014)

Une situation fragilisée par le poids de plusieurs satellites



**Evolution de la
situation financière de
la commune entre
2008 et 2013**



PRODUITS DE GESTION

- ✓ Produits et redevances des services
- ✓ Impôts et taxes
- ✓ Dotations et participations reçues

CHARGES DE GESTION

- ✓ Charges générales
- ✓ Charges de personnel
- ✓ Participations et subventions versées

Excédent Brut de Gestion

Intérêts de la dette

CAF Brute

Remboursement du Capital de la dette

CAF Nette

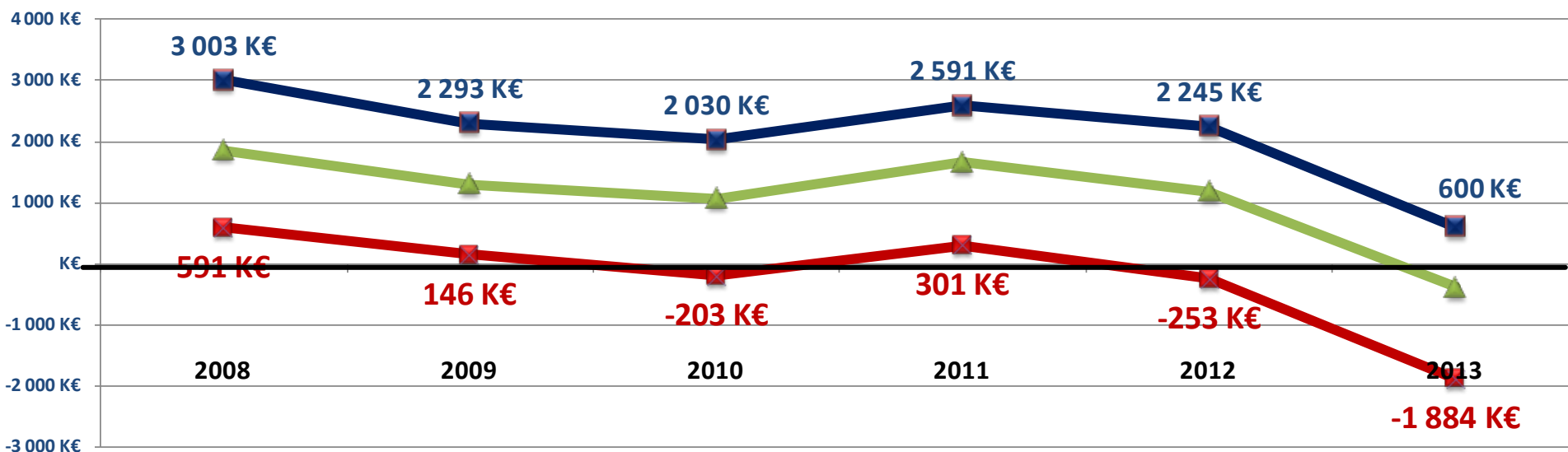
Capacité d'autofinancement de l'investissement

Capacité d'autofinancement des dépenses d'équipement

La Capacité d'Autofinancement Nette de la commune de Saint Gaudens, très fragile depuis 2009, s'effondre en 2013 et devient fortement négative.

En 2010 et depuis 2012, la commune doit mobiliser une partie de ses ressources d'investissement pour rembourser sa dette.

Les soldes intermédiaires de gestion hors produit du crédit bail (en milliers d'euros)



■ EXCEDENT BRUT DE GESTION

▲ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

■ CAF NETTE DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

RESULTAT APRES DEPENSES ET
RECETTE DE FONCTIONNEMENT
HORS EXCEPTIONNEL ET DETTE



IMPACT DES CHARGES
FINANCIERES



IMPACT DU
REMBOURSEMENT DU
CAPITAL DE LA DETTE

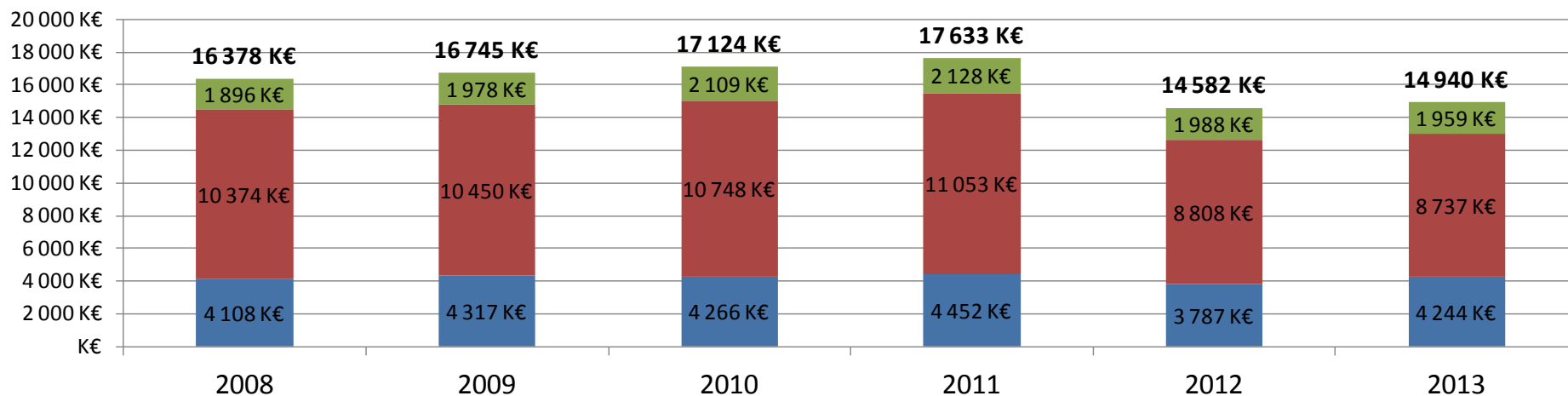
Les charges de fonctionnement de la commune sont marquées sur la période par une **baisse significative en volume entre 2011 et 2012 (-2.8 millions d'euros)** du fait des **transferts de compétences opérés vers la communauté de communes.**

- **Ce transfert participe notamment à une baisse du poids des charges de personnel qui passe de 59% à 52% des dépenses entre 2011 et 2013**

Toutefois, ce transfert **ne permet pas de réduire durablement le volume de certaines dépenses**, notamment celle des charges à caractère général qui progresse de 12% entre 2012 et 2013

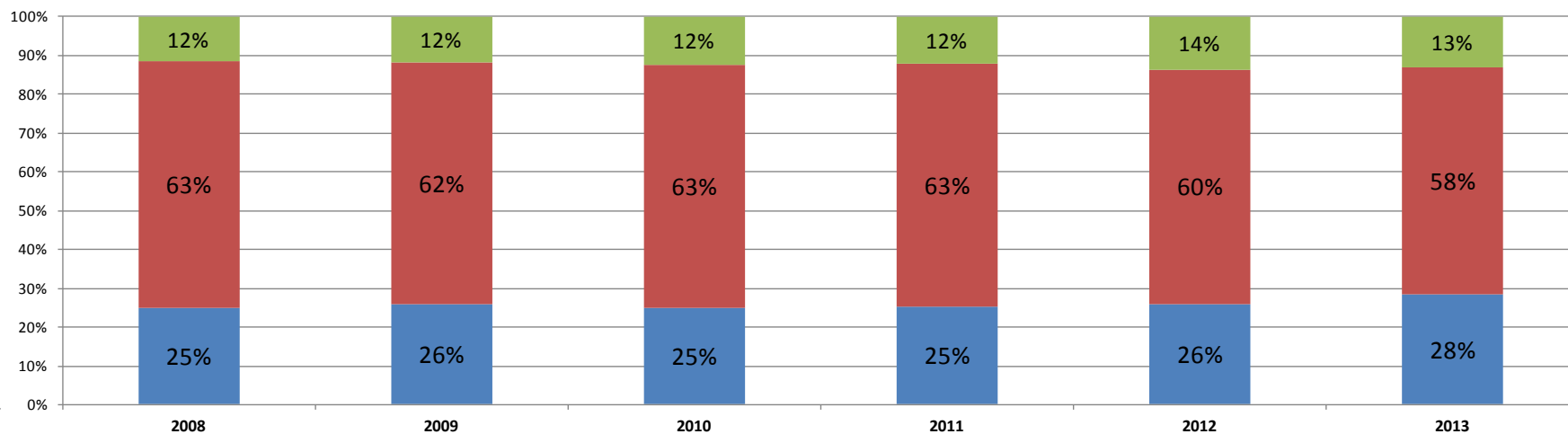
Ces éléments participent à ce que le volume des charges baisse relativement peu sur la période

Charges de fonctionnement



■ Charges à caractère général retraitées ■ Charges de personnel retraitées ■ Charges de gestion courantes (subv. et participations)

Structure des charges courantes de fonctionnement



Les ressources de fonctionnement de la commune présentent une diminution moyenne annuelle de 3%, soit une baisse plus rapide que celles des dépenses sur la période.

Cette évolution procède :

- Du **transfert de certaines ressources à la CCSG** après le transfert des compétences de 2012 (AC, produits des services, aides de la CAF)
- De **la baisse des concours financiers de l'Etat** aux collectivités locales (DGF, compensations fiscales, mise en place du prélèvement FPIC)
- De **la volatilité de certaines recettes** (droits de mutation)
- D'une opération de **crédit-bail sur la gendarmerie** qui participe à une baisse significative des produits de loyers communaux en 2013

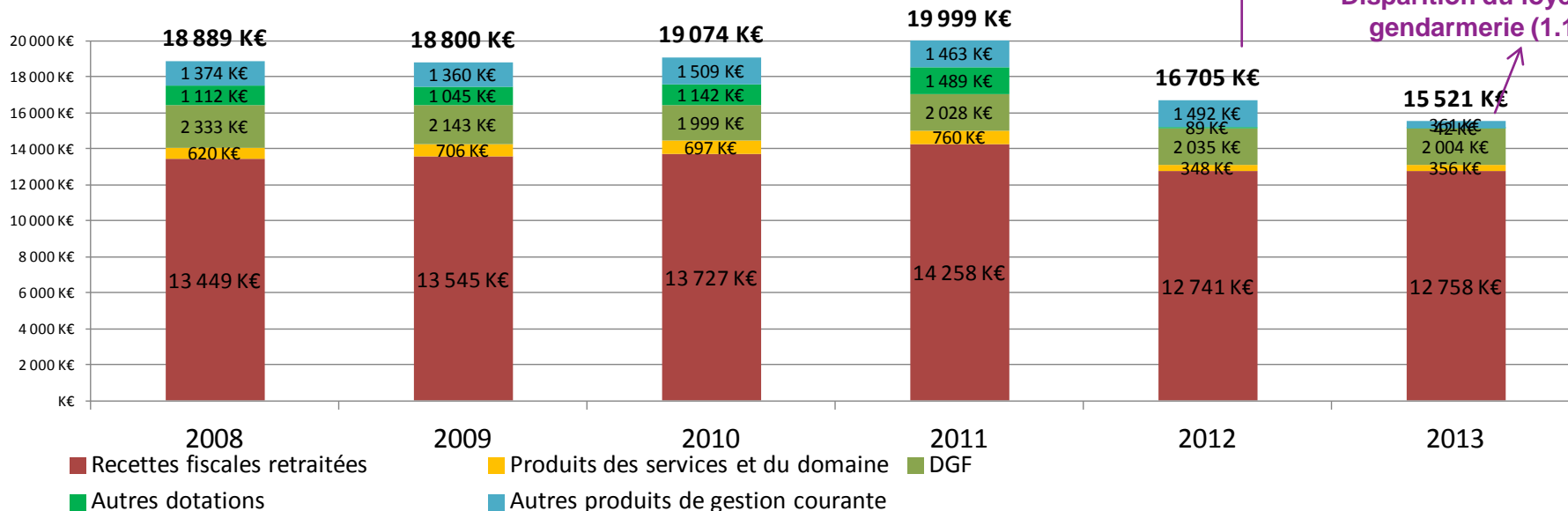
Cette diminution a toutefois été atténuée par une hausse de la pression fiscale communale au cours du mandat :

- **Le taux de foncier bâti a augmenté de 10% en 2011, ce qui a généré une hausse de 406 000 euros du produit des contributions directes sur cet exercice**
- **En dépit de cette hausse, la pression fiscale de la commune reste dans la moyenne des communes de taille comparable en raison d'un taux de taxe d'habitation inférieur au taux moyen.**
- **L'étude met en évidence des ressources communales fragilisées par :**
 - **Une grande dépendance à la CCSSG (44% des ressources courantes en 2013)**
 - **La baisse attendue des concours financiers de l'Etat (13% des ressources courantes en 2013)**
 - **La mise en place du FPIC**

Baisse des reversements CCSG
Transfert de ressources

Disparition du loyer de la gendarmerie (1.1M€)

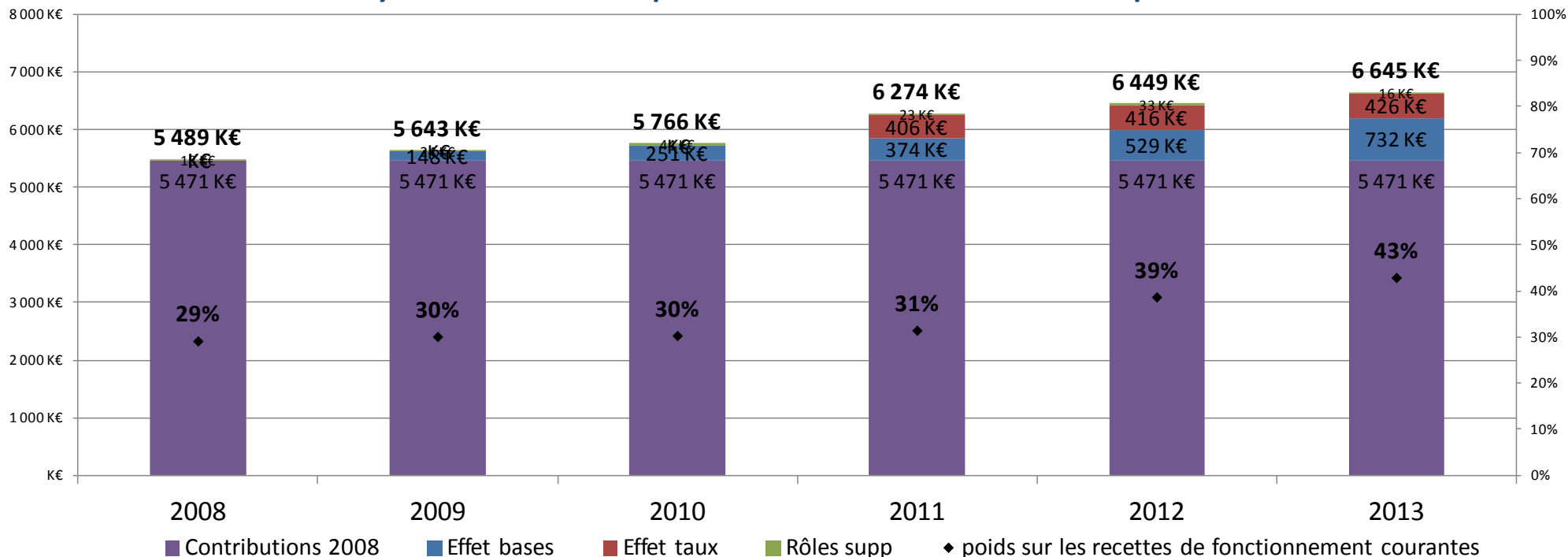
Produits de fonctionnement

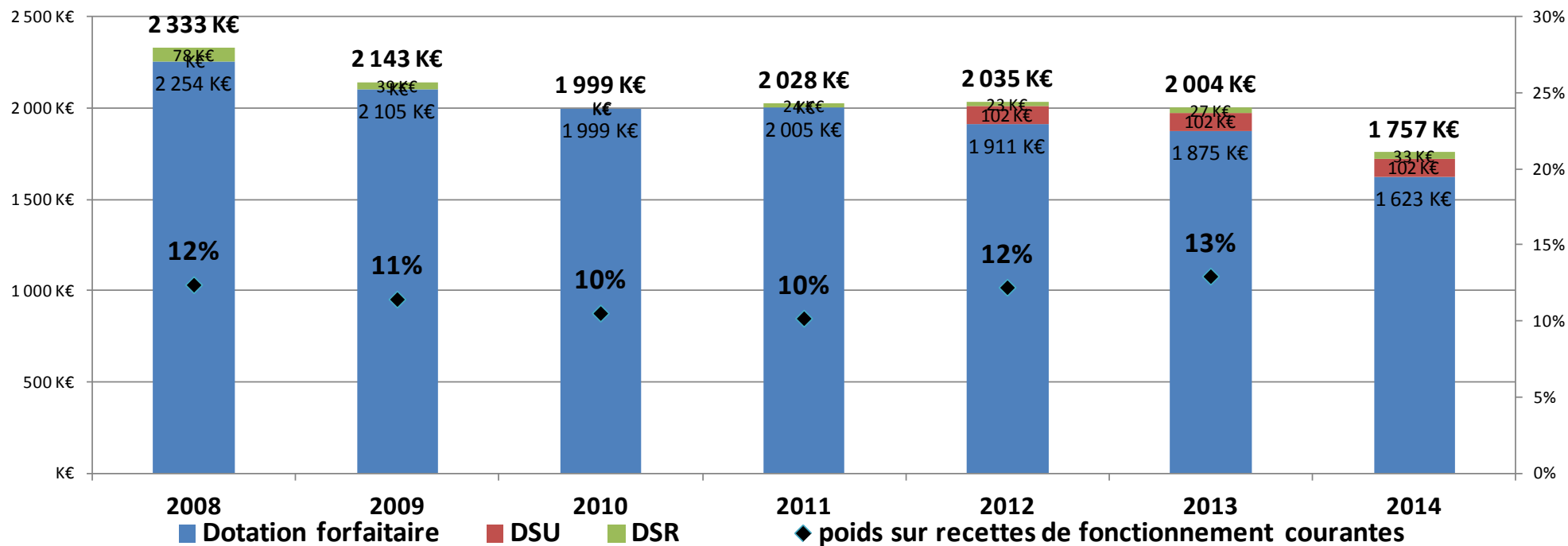


Structure des produits de fonctionnement

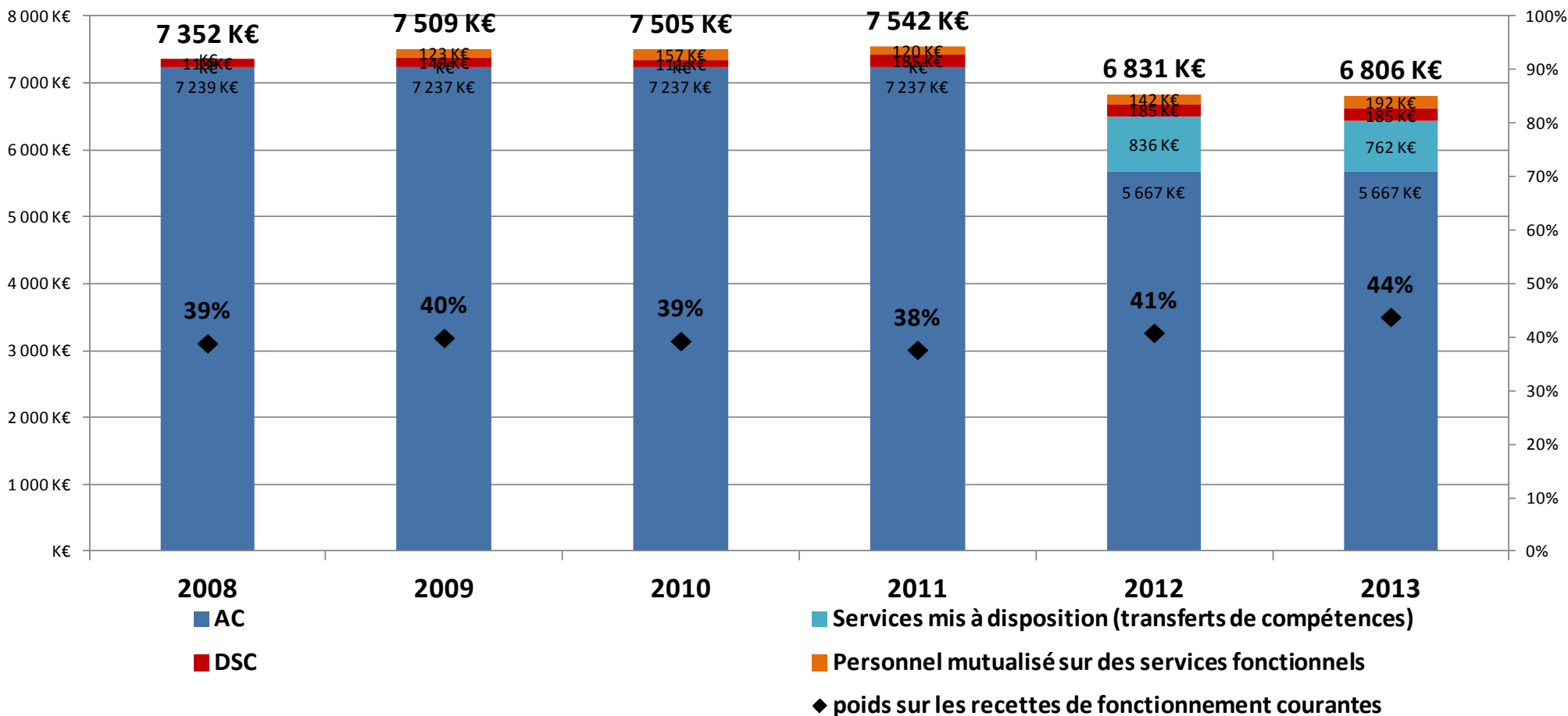


Analyse de l'évolution du produit des contributions directes depuis 2008





RETROSPECTIVE

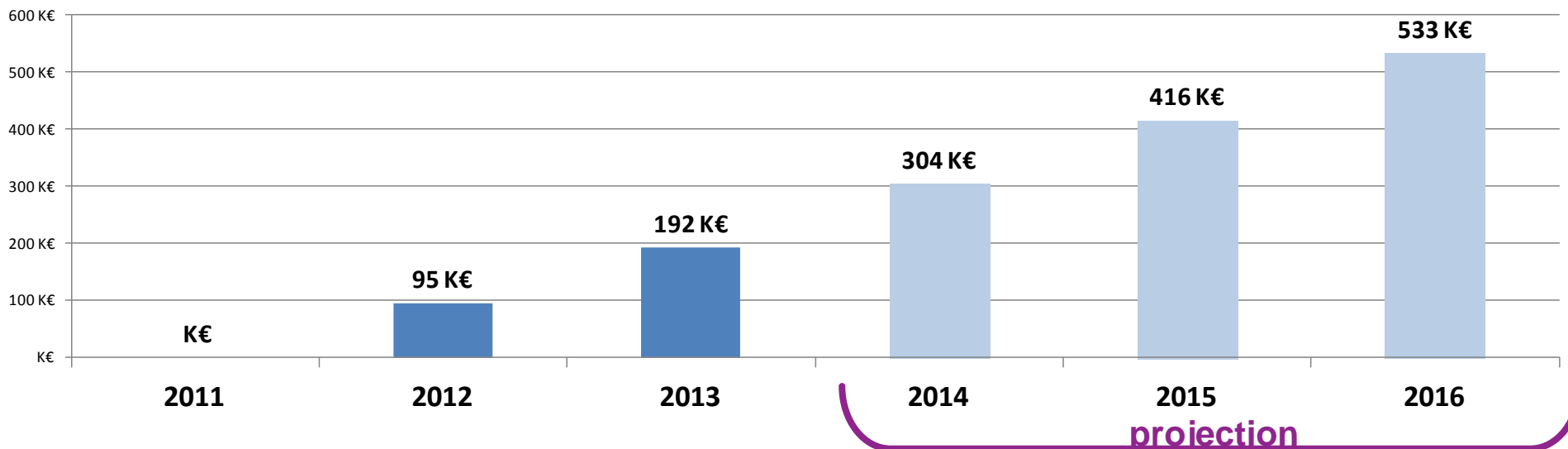


Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est un prélèvement auquel participent de droit toutes les communes et l'intercommunalité du Saint Gaudinois.

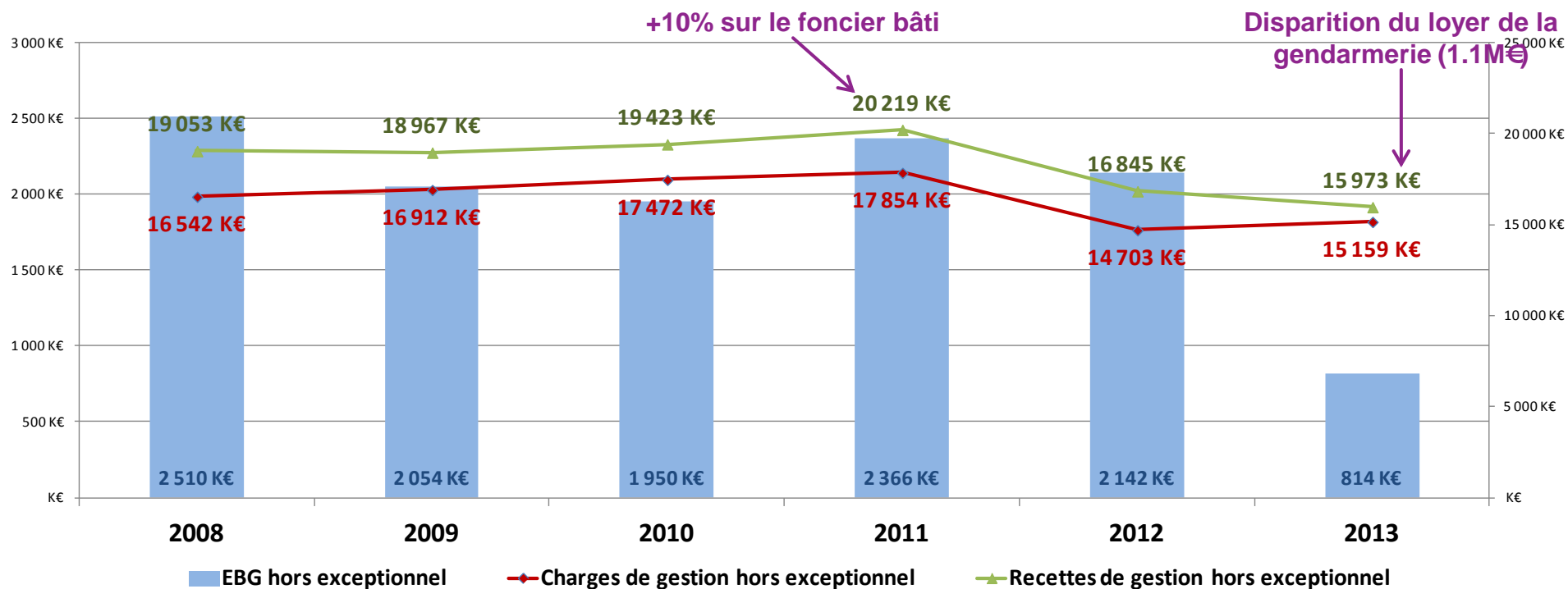
Ce fonds mis en place progressivement entre 2012 et 2016 pourrait représenter plus de 533K€ de prélèvement pour la commune s'il progresse proportionnellement aux prévisions de l'enveloppe nationale.

Il pourrait impacter dans des proportions comparables la Ville sur les critères de droit commun appliqués jusqu'à aujourd'hui.

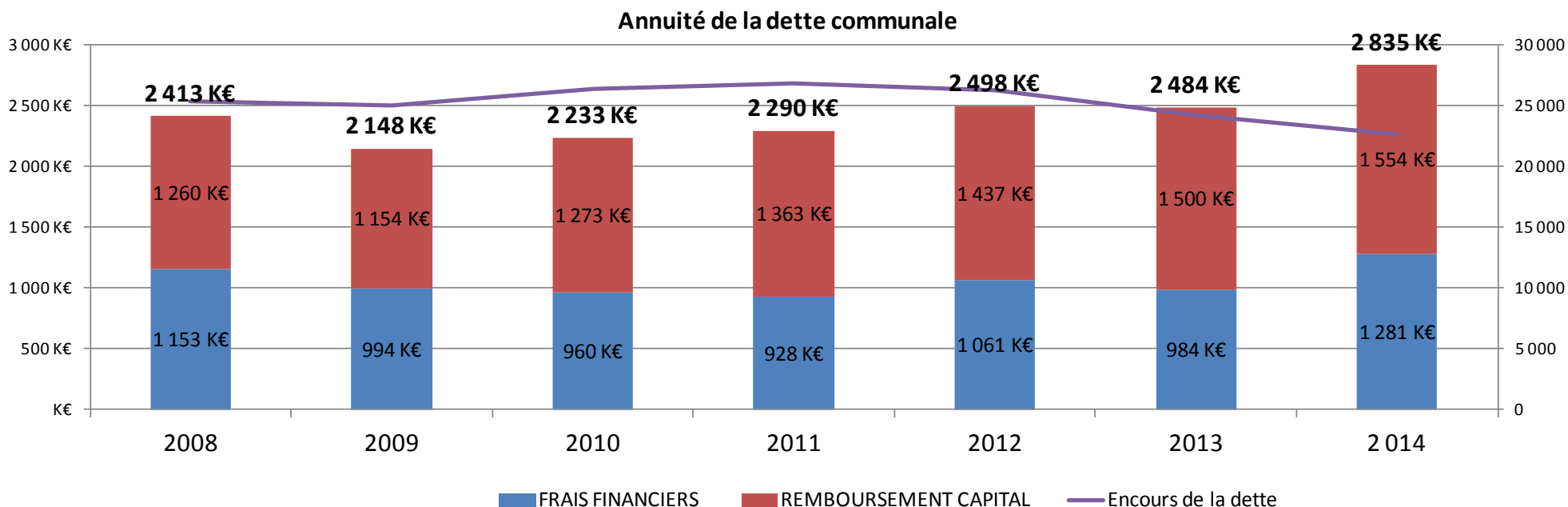
FPIC (prélèvement sur ressources commune)



Evolution de l'excédent de gestion hors opérations exceptionnelles



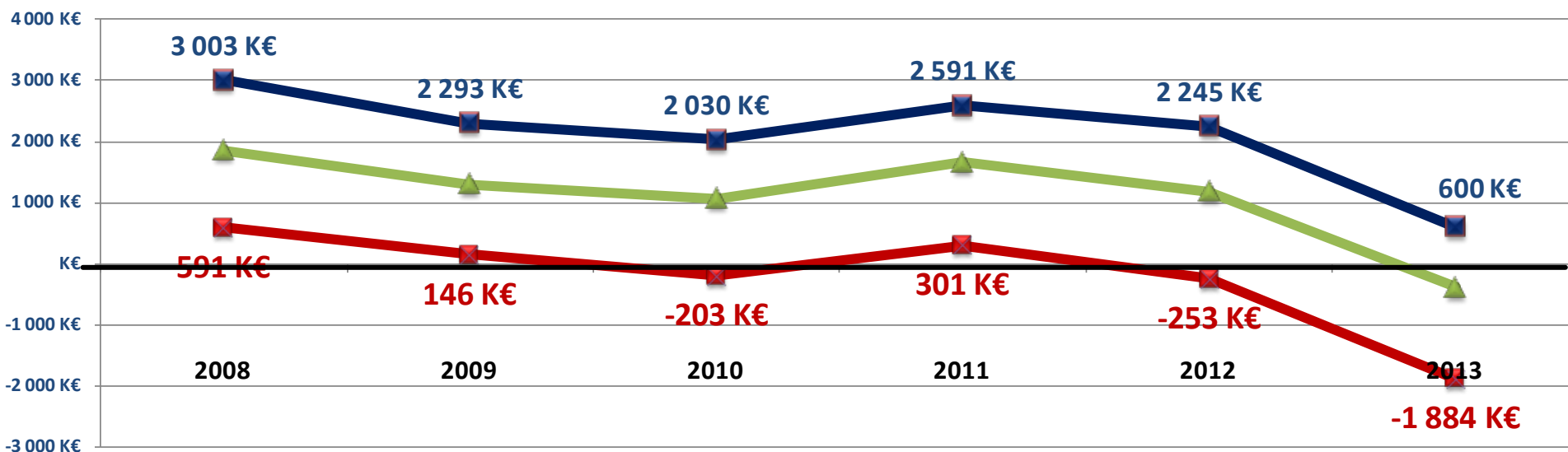
- La dette de la commune tend à diminuer en fin de période. Toutefois, la charge du service de la dette sur le budget ne baisse pas du fait de l'augmentation des frais financiers sur la période
- 56% de l'encours de la dette communale est constituée d'emprunts dits « toxiques » auxquels s'appliquent des taux en forte hausse sur la période.
- Les frais financiers représentent 40% de l'annuité de dette en 2013... ils augmentent de 300.000 euros au budget 2014 sans hausse de l'encours de la dette.



La Capacité d'Autofinancement Nette de la commune de Saint Gaudens, très fragile depuis 2009, s'effondre en 2013 avec la perte du loyer de la gendarmerie.

En 2010 et depuis 2012 cette capacité d'autofinancement est négative, la commune doit donc mobiliser une partie de ses ressources d'investissement pour rembourser sa dette.

Les soldes intermédiaires de gestion hors produit du crédit bail (en milliers d'euros)



■ EXCEDENT BRUT DE GESTION
 ▲ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)
 ■ CAF NETTE DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

RESULTAT APRES DEPENSES ET RECETTE DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEPTIONNEL ET DETTE

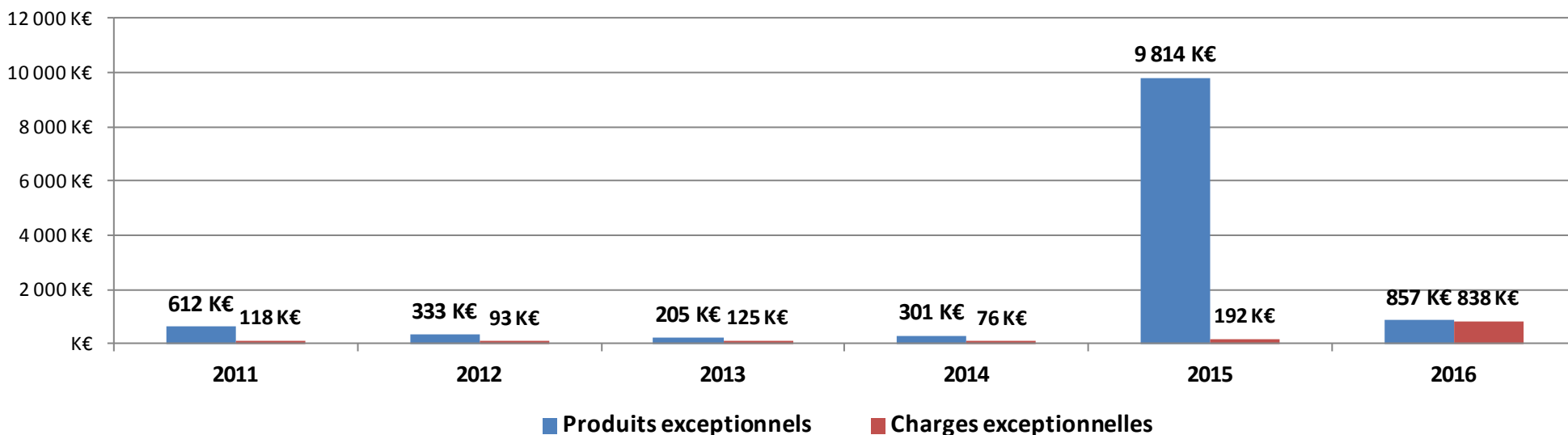


IMPACT DES CHARGES FINANCIERES



IMPACT DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

- En 2012, l'opération de crédit-bail sur la gendarmerie prive la commune d'un important produit de loyer mais permet à la commune de disposer d'un produit exceptionnel de 9.5M€ en fin de mandat.
- Cette ressource a permis de couvrir le financement des dépenses d'équipement en fin de mandat et de soutenir la trésorerie de la commune en grande difficulté depuis 2010

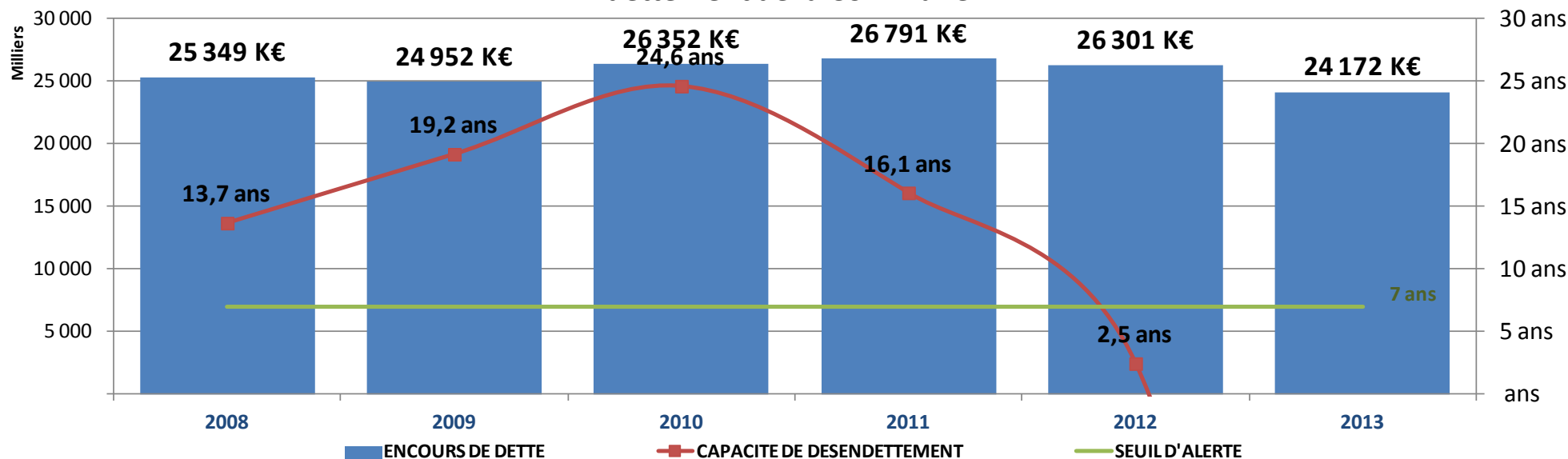


Depuis 2008, la capacité de désendettement de la commune évaluée à partir du rapport entre sa dette et sa CAF est restée bien supérieur à 7 ans, seuil d'alerte moyen.

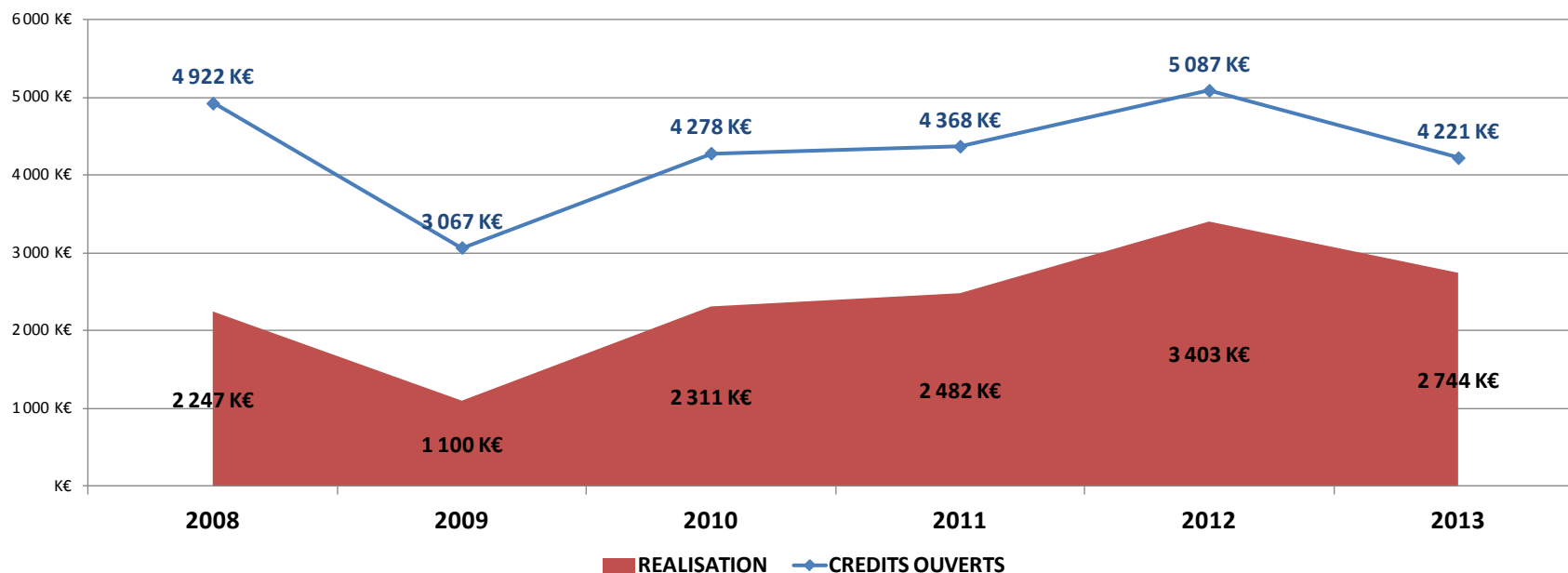
En 2012, la réalisation de l'opération sur la gendarmerie améliore facialement cette capacité

...Qui atteint un niveau inacceptable du fait d'une CAF négative en 2013.

Endettement de la Commune

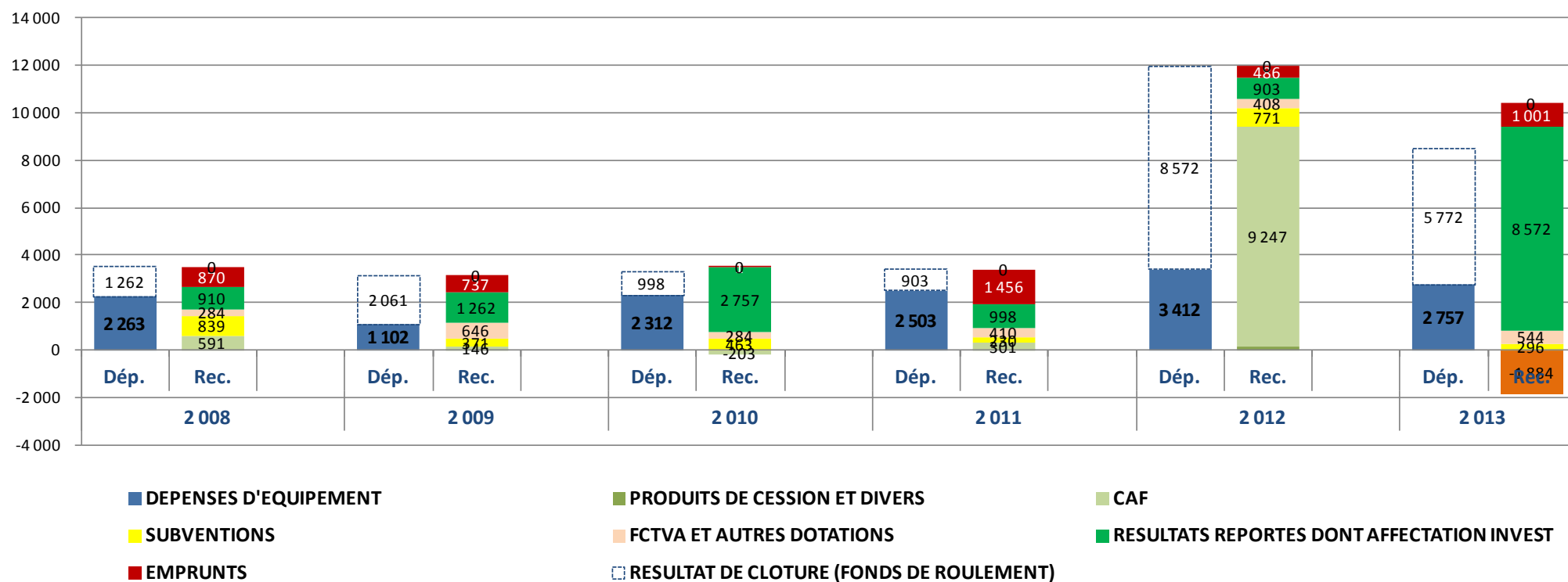


- La commune a réalisé un effort d'équipement de **14.3M€** entre 2008 et 2013.
- Cet effort a notamment porté sur les équipements des services techniques de la Ville, les équipements sportifs (club house J Ribet) , les aménagements urbains et la Culture (chapelle st Jacques)
- Les engagements pris sur les opérations d'équipement de la commune en 2014 représentent **2,7 millions d'euros nets des subventions**. Il s'agit de **restes à réaliser ou de dépenses non engagées en 2013** faute de crédit disponibles en fin d'année, sans nouvelle opération.



- La dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune depuis 2013 accélère la consommation du fonds de roulement de la commune.
- Le produit exceptionnel de 9.5M€ réalisé en 2012 sur la gendarmerie permet toutefois de couvrir les investissements en hausse sur la fin de la période.

Financement des dépenses d'équipement



Projection au fil de l'eau et conclusions

Dépenses de fonctionnement

Une économie forte en 2014 et une progression très modérée

Produits de fonctionnement

Une progression très raisonnable des ressources, voire optimiste sur les concours de l'Etat...

Dépenses d'équipement

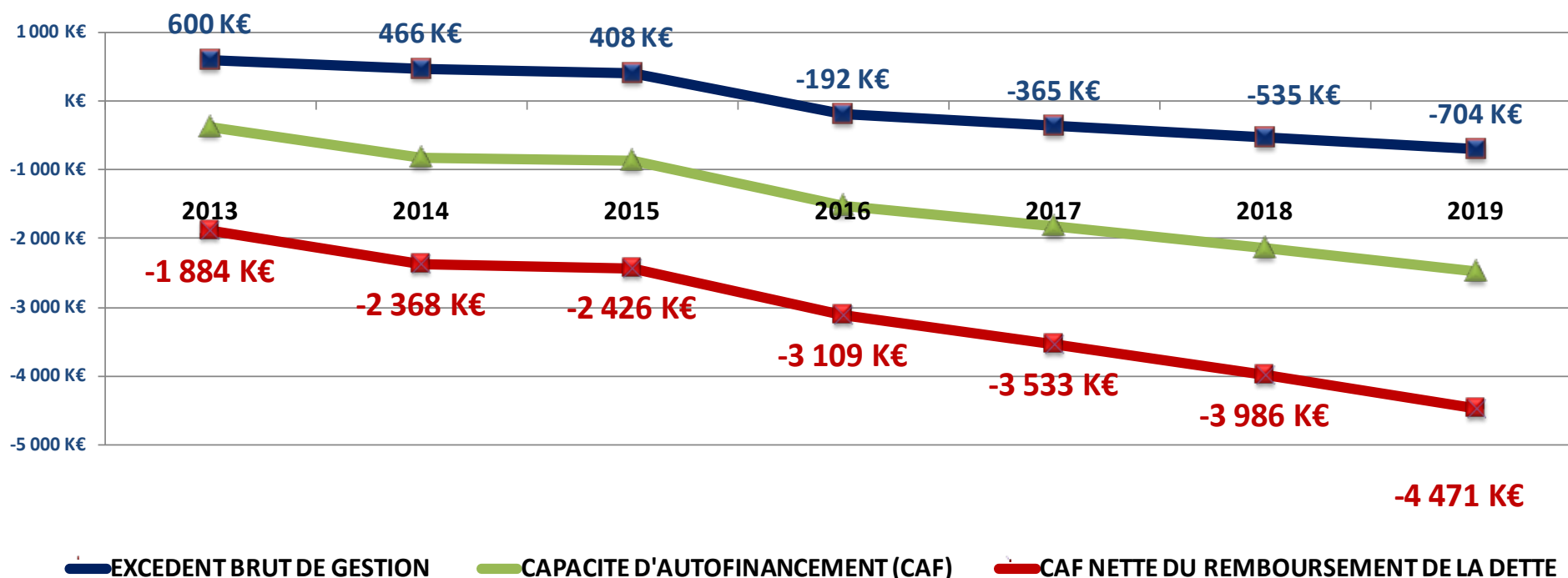
Un niveau d'investissement réduit après 2014 au strict minimum de renouvellement du patrimoine (400k€), sans aucun projet nouveau

Recettes d'équipement

Subventions attendues en 2014 et FCTVA

Les hypothèses retenues ne permettent pas de freiner la dégradation du solde de fonctionnement de la commune... Dans ce cadre, la commune ne sera pas en mesure de présenter un budget à l'équilibre dès 2015

Les soldes intermédiaires de gestion (en milliers d'euros)



- En 2014, seul le résultat reporté de la commune lui permet de respecter l'équilibre réglementaire légal de son budget.
- Toutefois, la dégradation des soldes de gestion de la ville ne devrait pas se résorber sur les années à venir, accélérant la consommation du fonds de roulement disponible et menant dès 2015 à une impasse financière.
 - En effet, dès 2015, la commune ne sera plus en mesure de couvrir le remboursement de sa dette.
 - Cette situation caractérise un budget en déséquilibre et pourrait donner lieu à une saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le préfet visant le redressement des comptes.
- Cette projection est établie sur des hypothèses qui n'intègrent aucun nouveau projet d'équipement ou d'acquisition.
- Nous évaluons la hausse des taux d'imposition nécessaire au redressement de la situation financière de la commune à 45% en 2015, ce qui permettrait de majorer de 3 millions d'euros les ressources communales.

Conclusions

- **L'audit de la commune de Saint Gaudens met en évidence une situation financière très préoccupante. Les principaux points relevés sont les suivants :**
- **L'analyse des engagements financiers de la commune fait apparaître des risques non négligeables :**
 - **La commune dispose de deux emprunts dit « toxiques » qui représentent 56% de son encours de dette au budget 2014**
 - **Elle est garante de 5.5M€ d'encours de dette pour la SEM Epicure en cours de liquidation**
- **La Ville de Saint Gaudens dispose d'une autonomie financière inférieure à la moitié de ses ressources de fonctionnement :**
 - **Près de 40% des ressources de la commune proviennent directement du budget de la Communauté de communes, une partie (543K€) ne présente pas de pérennité assurée (DSC, mutualisation des services fonctionnels) et dépendent donc de la situation financière de la communauté de communes elle-même.... D'ailleurs, la Dotation de Solidarité Communautaire a d'ores et déjà été diminuée de 54% entre 2013 et 2014.**
 - **Les concours financiers de l'Etat (DGF), 12% de ses ressources, sont hypothéqués par le pacte de responsabilité mis en œuvre depuis 2014 entre les collectivités et l'Etat**
 - **La Ville est prélevée dans le cadre du nouveau Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour un montant qui pourrait dépasser 500K€ à horizon 2016.**

- **La commune présente un équilibre budgétaire précaire en 2014:**
 - **On constate une contraction de son résultat de fonctionnement associée sur la période à une progression de charges. La hausse de 10% de la taxe sur le foncier bâti voté en 2011 n'a pas suffi à compenser ces augmentations sur la durée.**
 - **La réalisation d'un bail emphytéotique sur le bâtiment de la gendarmerie a permis à la commune de réaliser en 2012 un produit exceptionnel de 9.5 millions d'euros venu conforter la faible trésorerie de la commune en fin de mandat... Toutefois, cette opération a également eu pour conséquence la disparition d'un produit de loyer de plus de 1 million d'euros qui manque aujourd'hui à l'équilibre de la section de fonctionnement de la commune.**
 - **Dès lors, seul le résultat reporté, abondé par le produit du bail, lui permet d'assurer l'équilibre légal de son budget. On estime que ce résultat sera consommé fin 2014.**
- **Aussi, les ressources à trouver chaque année à partir de 2015 pour couvrir les charges de fonctionnement et le remboursement des emprunts en cours sont évaluées entre 2.5 millions d'euros et 3 millions d'euros. Ce besoin représente une hausse de 45% sur la fiscalité communale.**

- **Dans ces conditions, la commune doit impérativement**
 - **mettre en place les conditions de la restauration de l'équilibre de sa section de fonctionnement par des mesures d'économies et la recherche d'une optimisation de ses ressources. A défaut elle devra augmenter ses taux d'imposition de 45%.**
 - **Suspendre tous les projets d'investissement qui peuvent l'être**

- **Cette situation critique est aujourd'hui incompatible avec les engagements financiers pris en matière d'investissement par la précédente municipalité :**
 - **2,8 millions d'euros de dépenses d'équipement nettes des subventions qui restent à réaliser en 2014 pour achever les opérations lancées avant 2014**
 - **L'acquisition du bâtiment « Leclerc » sur lequel l'ancienne municipalité s'est engagé en Mars 2014 pour un montant de 2,3 millions d'euros avec un paiement prévu en 2015.**